



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 OCTOBRE 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0330**

Objet : Attributions de subventions dans le cadre du soutien aux actions culturelles

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 58  
Pouvoirs : 10  
Absents : 0  
Excusés : 16  
Pour : 68  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

**27 OCT. 2022**

et affichage le

**27 OCT. 2022**

Secrétaire de séance :  
Régine MILLET

Le lundi 17 octobre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 11 octobre 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Carole BEYLIER, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Anne-Françoise BESSON à Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ à Dominique BONNET, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Philippe LORIMIER à Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Youcef Tabet à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,  
Vu la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales,  
Vu les demandes des bénéficiaires,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour objectif de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire.

Ainsi, Monsieur le Président propose, dans le cadre de la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales d'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessous et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

### **Spectacle vivant : Résidence artistique**

En partenariat avec le Département, Le Grésivaudan accueille la résidence triennale de la compagnie des Mangeurs d'Etoiles (2020-2023). Cette résidence de création associe l'Espace Aragon, l'Espace Paul Jargot (scène ressource en Isère – Crolles) et Le Coléo (Pontcharra).

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Budget global</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Enveloppe concernée</b>	<b>Chapitre/Compte</b>
LES MANGEURS D'ETOILES (Grenoble)	Résidence départementale triennale / Spectacle vivant /Subvention annuelle	70 445 €	4 000 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574

### **Spectacle vivant : Salle de répétition pour les compagnies du Grésivaudan**

Le Grésivaudan soutient le spectacle vivant en mettant à disposition 100 jours par an une salle de répétition pour les compagnies du territoire.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Budget global</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Enveloppe concernée</b>	<b>Chapitre/Compte</b>
LE BATEAU DE PAPIER (Crolles)	Prêt de la salle de répétition pendant 100 jours pour les artistes locaux	92 100 €	8 000 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574



### Spectacle vivant : Soutien à la création

La Communauté de communes soutient la création locale à hauteur de 2 000 € par spectacle et par compagnie tous les deux ans. A ce forfait s'ajoutent 100 € par professionnel engagé sur le projet (plafond de 2 500 €).

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
LE CHAUDON AMBULANT (La Terrasse)	Création de Un Cachalot sur l'Epaule le 22/07/2022 au Pôle artistique culturel du Touvet	11 000 €	2 300 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574

### Spectacle vivant : Diffusion professionnelle

Le Grésivaudan soutient à hauteur de 40 % du prix du contrat de cession les spectacles des compagnies professionnelles du Grésivaudan programmés sur le territoire.

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
LE BATEAU DE PAPIER (Crolles)	1 représentation de D'abord je suis tout p'tit le 10/06/2022 au CCAS de Barraux	1 706 €	682 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
ARTIFLETTE (Barraux)	1 représentation de Jeanne et le Bouton d'or le 02/07/2022 à l'association Cirq'Hop à Tencin	950 €	380 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
ARTIFLETTE (Barraux)	1 représentation de La Famille Fanelli le 18/06/2022 à l'association les Elfes à Laval-en-Belledonne	1 450 €	580 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
EN SCENE ET AILLEURS (St Ismier)	1 représentation de Molière et moi de Jean-Vincent Brisa le 25/11/2022 à la salle des fêtes de Ste Marie d'Alloix	1 000 €	400 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

MIETTE ET COMPAGNIE / Véronique Boulard (Plateau des Petites Roches)	1 représentation de La Mer le 01/10/2022 dans le cadre du festival Ça joue dans le Grésivaudan au Haut Bréda	900 €	360 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
TCHOOKAR (pour la compagnie MY HAUT)	1 représentation de Qui suis-je, où j'erre ? le 16/10/2022 dans le cadre du festival Ça joue dans le Grésivaudan à La Buissière	316€	127 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
TCHOOKAR (pour la compagnie LA DENT DROLE)	1 représentation de Service ultra secret le 16/10/2022 dans le cadre du festival Ça joue dans le Grésivaudan à La Buissière	633 €	253 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
<b>Total</b>			<b>2 782 €</b>		

### Associations partenaires d'un équipement du Grésivaudan

L'Espace Aragon et le réseau intercommunal des musées travaillent en étroite collaboration avec des partenaires associatifs qui participent à la vie des équipements du Grésivaudan.

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
LA COMBA AUTRAFE (La Combe de Lancey)	Animations, expositions, événements en lien avec le musée, développement de partenariats	2 560 €	1 500 €	PATRIM#/ Associations culturelles Grésivaudan	65/6574
AFMAPA – AMIS DES FORGES ET MOULINS DE PINSOT (Haut-Bréda)	Participation à l'entretien courant des sites, à la remise en action des machines, fabrication de l'huile de noix, collaboration	24 930 €	4 000 €	PATRIM#/ Associations culturelles Grésivaudan	65/6574

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



	avec le responsable du musée pour l'élaboration de l'exposition annuelle, ateliers scolaires, organisation d'événements, entretien du sentier du fer				
ASSOCIATION ESPACE ARAGON	Soutien de l'action des professionnels de l'Espace Aragon avec les 3 commissions spectacle, cinéma, exposition	9 760 €	3 000 €	PATRIM# / Associations culturelles Grésivaudan	65/6574
		<b>TOTAL</b>	<b>8 500 €</b>		

### Education artistique et culturelle

Dans le cadre de la politique d'Education Artistique et Culturelle (EAC), la Communauté de communes soutient les projets qui proposent des parcours EAC construits autour de trois axes : pratiquer, voir, comprendre.

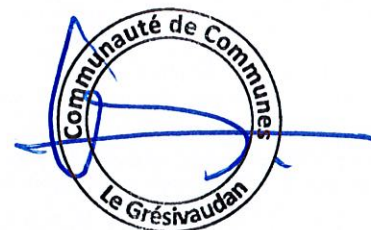
Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
MISSION LOCALE (Crolles)	Ateliers théâtre, culture urbaine (graffiti/rap/danse), Interviews avec Radio Grésivaudan	10 400 €	3 000 €	CSUB # / Soutien aux associations	65/6574

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **17 OCT. 2022**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*